

**DOMINANTE : 138H ENVIRON**

L'objectif principal pour chaque étudiant est de pouvoir porter, en tant qu'artiste, son propre projet dans le domaine de la chanson, et d'en maîtriser les différentes étapes.

Cette maîtrise peut s'acquérir de deux manières :

- en développant une forte capacité de compréhension, de connaissance et de réflexion autour des enjeux artistiques et techniques, afin de savoir s'entourer
- en développant sa capacité à maîtriser les savoir-faire requis (écriture de textes, composition et arrangement, interprétation, travail vocal, accompagnement, travail du plateau, etc).

Si la plupart des cours et ateliers proposés au sein du Département Chanson y contribuent, les dispositifs suivants visent plus directement cet objectif :

- parcours d'accompagnement à la scène sur lequel interviennent de façon complémentaire et coordonnée 4 professeurs (de 20h à 40h selon les projets)
- sessions trimestrielles d'interprétation (32h / session : 1 session requise en PPES)
- cours de formation vocale (70h)
- cours de pratique instrumentale d'accompagnement (piano / guitare et pratique multi instrumentale) (36h)
- « passerelles » danse (35h), théâtre (35h), MAO (35h).

**CULTURE : 339H**

La chanson révèle une grande diversité d'esthétiques musicales et d'approches littéraires. Il convient de connaître bien sûr, les principales étapes de son histoire, leur contexte, ainsi que les figures qui les ont marquées. Mais il s'agit surtout de mieux en cerner l'objet et ce qui la constitue, tant dans une approche patrimoniale, qu'à la lumière de l'actualité. Nous accordons une attention particulière à la chanson francophone, du fait de ses spécificités historiques, culturelles et de la vivacité de sa création actuelle.

Si quasiment tous les cours visent l'acquisition d'une culture musicale solide, ce qui est particulièrement le cas des cours de Formation Musicale (140h), d'Harmonie (70h), et de MAO (35h) : un cours hebdomadaire traitant « l'histoire et l'analyse de la chanson » (70h), de manière plus interactive que magistrale, lui est entièrement dédié. Ce cours favorise le partage d'expériences d'écoute entre étudiants et le travail de recherche sur le patrimoine et l'actualité de la chanson.

## PRATIQUES COLLECTIVES : 140H

Indépendamment du projet artistique de chaque étudiant qui se construit nécessairement dans un contexte collectif, la pratique collective en chanson revêt plusieurs formes et vise les objectifs suivants :

- savoir tenir sa place au sein d'un groupe
- acquérir une capacité à sortir de sa zone de confort et à alterner différents rôles : accompagner, être accompagné, diriger, organiser, créer, porter des initiatives, être au service des initiatives des autres
- mieux comprendre les processus d'élaboration de la musique (l'articulation des voix et les assemblages de timbres dans la polyphonie vocale par exemple).

Plusieurs cours ou ateliers (essentiellement portés sur la polyphonie vocale) proposent des pratiques collectives au sein du Département Chanson (1 atelier obligatoire à choisir parmi ceux-ci après) :

- atelier collectif d'improvisation vocale (56h)
- atelier choristes (70h)
- atelier « Caravane » visant la création d'un spectacle sur 1 année pour un grand groupe (70h)
- atelier chant et percussions corporelles (56h)
- tout atelier de pratique collective au sein d'autres départements (pratiques vocales, instrumentales, mixtes) ouvert aux étudiants PPES chanson (entre 50 et 70h).

## INVENTION : 126H

Le cursus PPES proposé vise à favoriser les démarches de création et d'invention de manière autonome, tant à travers l'accompagnement des projets artistiques des étudiants que par la mise à disposition d'outils et de cours dédiés :

- ateliers d'écriture de texte (56h)
- cours de composition / arrangement (70h).

Ces deux dispositifs, suivant la demande et la nature du projet, peuvent également assurer un accompagnement du travail des étudiants « Auteurs Compositeurs Interprètes ».

## MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

**Epreuve dominante** : set libre de 15mn devant jury, accompagné d'au moins 1 personne au choix du candidat.

**Epreuve de culture** : réappropriation de façon libre de 3 chansons imposées, avec choix du jury d'en entendre 1 lors de l'examen, suivi de 5 à 10 mn d'analyse et de commentaire du titre (contexte historique et esthétique de la chanson, analyse musicale et littéraire). Les titres de ces chansons seront communiqués à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

**Entretien avec le jury** (10 mn) : rappel du parcours du candidat, motivations et projet professionnel en 5' environ, questions du jury pouvant porter tant sur l'ensemble des épreuves que sur le parcours du candidat.